

COMITÉ-CONSEIL SUR LES PROGRAMMES D'ÉTUDES

AVIS AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION,
DU LOISIR ET DU SPORT SUR L'APPROBATION DU
PROGRAMME DE FORMATION DE L'ÉCOLE QUÉBÉCOISE

OCTOBRE 2007

Histoire et éducation à la citoyenneté Enseignement secondaire, deuxième cycle



COMITÉ-CONSEIL SUR LES PROGRAMMES D'ÉTUDES

AVIS AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION,
DU LOISIR ET DU SPORT SUR L'APPROBATION DU
PROGRAMME DE FORMATION DE L'ÉCOLE QUÉBÉCOISE

OCTOBRE 2007

Histoire et éducation à la citoyenneté Enseignement secondaire, deuxième cycle



© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, –07-01028

ISBN 978-2-550-51836-5 (PDF)

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008

Le Comité-conseil sur les programmes d'études a adopté cet avis
lors d'une séance extraordinaire tenue le 18 août 2006.

Coordination: Francine Bélanger

Recherche et rédaction: Francine Bélanger
Agathe Fiset

Soutien technique: Marcelle Maheux

Révision linguistique: Service des publications du ministère de l'Éducation,
du Loisir et du Sport

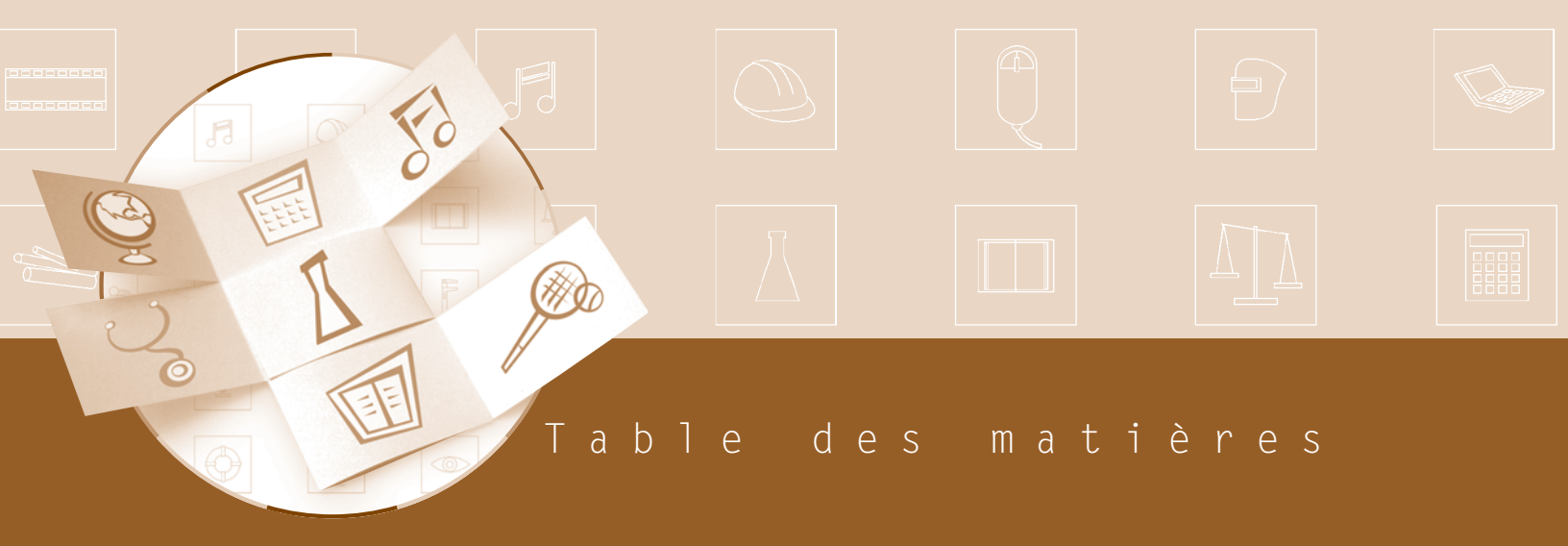


Table des matières

INTRODUCTION	1
Chapitre 1 Un programme adapté aux jeunes du XXI^e siècle : l'éducation à la citoyenneté	3
Chapitre 2 Un programme innovateur et enrichi	5
Chapitre 3 Un contenu de formation d'une ampleur considérable	7
RECOMMANDATION	9
CONCLUSION	11
ANNEXE 1	
LETTRE DU SOUS-MINISTRE ADJOINT	13
ANNEXE 2	
Liste des expertes et des experts consultés	15
ANNEXE 3	
Liste des membres et du personnel du Comité-conseil sur les programmes d'études	17
BIBLIOGRAPHIE	19

I n t r o d u c t i o n

À la demande du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Jean-Marc Fournier, le Comité-conseil sur les programmes d'études¹ s'est vu confier le mandat de produire un avis sur une nouvelle version du programme *Histoire et éducation à la citoyenneté* du deuxième cycle du secondaire².

Le Comité-conseil tient à mentionner que la Commission des programmes d'études avait antérieurement examiné la première version de ce programme et fourni les résultats de son analyse dans un avis au ministre³. Dans cet avis, la Commission avait soulevé des problèmes importants qui auraient pu nuire au développement des compétences et demandé que des corrections soient apportées au programme avant son approbation par le ministre. À la suite de ces commentaires ainsi que d'autres provenant de différents acteurs du milieu de l'éducation, des changements ont été effectués au programme et ont conduit à la diffusion de la deuxième version, au printemps 2006. Toutefois, cette version n'a pas été soumise à la Commission pour un nouvel examen. Récemment, le ministre demandait de nouveaux changements au programme, qui ont donné lieu à la troisième version datée du 15 juin 2006. Le présent avis porte sur cette dernière version du programme.

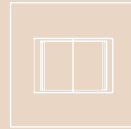
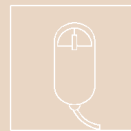
Le Comité-conseil a examiné cette version avec attention et rigueur, en s'appuyant sur les critères habituels d'examen issus du Cadre de référence élaboré par la Commission des programmes d'études, soit la clarté, la pertinence, la cohérence et le réalisme⁴. En assumant la poursuite des travaux de la Commission, le Comité-conseil maintient l'expertise unique acquise par cette dernière depuis les débuts de la réforme du curriculum relativement au Programme de formation de l'école québécoise. En effet, le Comité-conseil est le seul organisme mandaté pour examiner systématiquement tous les programmes disciplinaires. Il accorde une attention particulière à la cohérence interne du Programme de formation et s'assure du respect des principes liés à ses fondements, telle l'approche par compétences comme cadre d'élaboration des programmes.

Puisqu'il s'agit du second examen du programme *Histoire et éducation à la citoyenneté* du deuxième cycle du secondaire, le Comité-conseil a opté pour une démarche complémentaire par rapport à celle de son premier examen, en ciblant à la fois les fondements généraux du programme et les modifications apportées à celui-ci. Dans cette optique, il a fait appel à quatre experts et expertes choisis en raison de leur expertise parmi les membres du comité qui avait procédé à l'examen de la première version du programme, soit deux universitaires didacticiens de l'enseignement de l'histoire ainsi qu'une enseignante et un enseignant spécialistes de la discipline⁵. Le Comité-conseil remercie ces personnes qui, par leur généreuse contribution, l'ont éclairé dans son analyse.

Le présent avis se divise en trois chapitres et débouche sur une recommandation. Le premier chapitre s'intéresse à l'intégration de la formation à la citoyenneté dans le programme *Histoire et éducation à la citoyenneté*. Le deuxième touche certains aspects du programme relatifs à la vision disciplinaire et à l'approche par compétences. Enfin, le troisième concerne le contenu de formation proprement dit.

1. Le Comité-conseil sur les programmes d'études a été créé le 18 mai 2006 par une décision du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Jean-Marc Fournier. Ce comité remplace la Commission des programmes d'études abolie en décembre 2005.
2. Voir l'annexe 1.
3. COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES, *Enseignement secondaire deuxième cycle (phase 1). Avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur l'approbation du Programme de formation de l'école québécoise*, Québec, 2006, p. 29-31.
4. COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES, *Cadre de référence pour l'examen et l'adaptation continue du Programme de formation de l'école québécoise*, Québec, 2005, 68 p.
5. Voir l'annexe 2.





Chapitre 1

Un programme adapté aux jeunes du XXI^e siècle : l'éducation à la citoyenneté



Dans son examen, le Comité-conseil s'est penché, notamment, sur la formation à la citoyenneté. Ce volet, introduit à l'occasion de la refonte des programmes, constitue un élément majeur dans la restructuration du programme d'histoire et éducation à la citoyenneté et matérialise certains changements au curriculum annoncés dans *L'école, tout un programme*⁶. Il a pour objet de socialiser les élèves dans une société pluraliste et doit permettre le rehaussement de la formation sous l'angle du développement de la capacité réflexive et de l'exercice de la citoyenneté.

Le Comité-conseil veut souligner ici que la prise en charge par l'école de l'éducation à la citoyenneté s'inscrit dans l'optique des nouvelles finalités éducatives esquissées par les États généraux sur l'éducation⁷. Elle est liée à la mission « Socialiser, pour apprendre à mieux vivre ensemble » et vise à préparer l'élève à exercer une citoyenneté responsable. Le Groupe de travail sur la réforme du curriculum avait d'ailleurs mentionné que l'approche de socialisation pratiquée dans les écoles devrait renforcer la cohésion sociale et que, dans le contexte d'une société pluraliste comme la société québécoise actuelle, cette approche présentait certains défis à relever, dont la préparation par l'école à l'exercice de la citoyenneté⁸. À cet égard, le rapport Lacoursière attribuait à la formation historique un rôle important quant à l'éducation civique puisque cette dernière constitue un des aspects de la « fonction d'alphabétisation sociale » de l'histoire⁹. Le Comité-conseil

approuve cette orientation qui répond à un nouveau besoin de la société québécoise et qui est fondée sur un courant disciplinaire sérieux et reconnu selon lequel la formation du citoyen est une fonction sociale de l'histoire¹⁰. Ainsi, le programme restructuré présente une approche plus contemporaine de la formation en histoire.

Toutefois, le Comité-conseil rappelle que l'éducation à la citoyenneté n'est pas exclusive aux programmes d'histoire. En effet, dans son avis intitulé *Vers un élève citoyen*, la Commission s'appuyait sur Angers et Bouchard pour dire que « c'est à travers et par le développement de compétences dans diverses disciplines et par l'exploitation des différents domaines généraux de formation que passe la formation du citoyen¹¹ ». La Commission suggérait d'ailleurs de faire de l'éducation à la citoyenneté un socle commun afin de « permettre aux élèves de développer des compétences citoyennes d'ordre cognitif, éthique et social¹² ».

Dans la nouvelle version du programme *Histoire et éducation à la citoyenneté*, destiné au second cycle du secondaire, le volet « Éducation à la citoyenneté » est incarné dans la troisième compétence. Dans la première version du programme, le libellé de cette compétence était identique à celui du cycle précédent, soit « Construire sa conscience citoyenne à l'aide de l'histoire ». Dans la plus récente version, cette compétence s'intitule désormais « Exercer sa citoyenneté ». Bien que le Comité-conseil estime que ce nouveau libellé invite à l'action, il souhaiterait que le texte livre mieux toute la richesse de la compétence et que, dans les critères d'évaluation et les attentes de fin de cycle, les liens

6. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *L'école, tout un programme: énoncé de politique éducative*, Québec, 1997, 40 p.

7. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Une mission éducative à la fois ample et recentrée*, [En ligne], 2001, [<http://www.meq.gouv.qc.ca/etat-gen/rapfinal/s1.htm>] (2006)

8. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Réaffirmer l'école*, Rapport du Groupe de travail sur la réforme du curriculum, Québec, 1997, p. 33.

9. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Se souvenir et devenir*. Rapport du Groupe de travail sur l'enseignement de l'histoire, Québec, 1996, p. 5.

10. Robert MARTINEAU, « La pensée historique... une alternative réflexive précieuse pour l'éducation du citoyen », dans R. Pallascio et L. Lafortune (dir.), *Pour une pensée réflexive en éducation*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2000, p. 292.

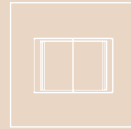
11. COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES, *Vers un élève citoyen. Avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur les domaines généraux de formation dans le Programme de formation de l'école québécoise, éducation préscolaire, enseignement primaire et secondaire*, Québec, 2005, p. 31.

12. COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES, *Vers un élève citoyen. Avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur les domaines généraux de formation dans le Programme de formation de l'école québécoise, éducation préscolaire, enseignement primaire et secondaire*, Québec, 2005, p. 31.

avec l'«exercice» de la citoyenneté soient tangibles. Il croit également nécessaire qu'une justification de ce changement soit explicite dans le programme afin de guider le personnel enseignant dans ses interventions en classe. Le Comité-conseil suggère qu'un effort soit fait pour consolider la formation à la citoyenneté. Il réitère sa demande de rendre plus visible le rôle lié à l'exercice de la citoyenneté par l'élève dans la troisième compétence et d'établir des liens explicites avec la communauté élargie en vue de favoriser l'engagement des jeunes dans leur milieu, et ce, à leur mesure¹³.

Puisque ce programme obligatoire s'adresse à tous les élèves du Québec, le Comité-conseil s'est préoccupé, lors de son analyse, de l'aspect relatif à la prise en considération de ces destinataires. Il estime que le programme *Histoire et éducation à la citoyenneté* permet l'inclusion des élèves issus de différentes cultures, notamment par les repères culturels provenant d'ici et d'ailleurs qui procurent au personnel enseignant des portes d'entrée fort utiles pour considérer la culture première des élèves. De plus, compte tenu des améliorations demandées à la troisième compétence, le programme permettra également d'inclure dans la réflexion les particularités régionales.

13. COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES, *Enseignement secondaire deuxième cycle (phase 1). Avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2006*, p. 30.



Chapitre 2

Un programme innovateur et enrichi



Comme c'était le cas dans la première version du programme *Histoire et éducation à la citoyenneté*, le Comité-conseil apprécie, dans la plus récente version, le caractère novateur qui repose sur un recentrage de la formation en histoire et sur le rehaussement du niveau général du programme. À la lumière de son examen portant sur cette version, le Comité-conseil note des améliorations qui méritent d'être soulignées et propose des pistes de solution pour les aspects causant toujours problème.

L'approche désormais retenue dans le programme correspond à la nature de l'histoire, qui est une science d'interprétation. Dans cette optique, il ne s'agit pas uniquement de transmettre aux élèves une liste de personnages et une chronologie d'événements, mais de les amener à développer des compétences pour devenir des citoyens capables d'analyser leur réalité, de comprendre leur présent à la lumière du passé et de participer à l'orientation de leur avenir¹⁴. Le programme permet ainsi à l'élève d'aborder l'histoire selon la démarche historique. Celui-ci est alors amené à se questionner sur le présent en établissant des liens avec les événements passés, dans sa société et dans les autres sociétés. Cette orientation apparaît non seulement pertinente et actuelle mais également riche de sens pour les élèves.

Le Comité-conseil apprécie le rehaussement du niveau général du programme, organisé à partir de réalités sociales qui s'appuient sur des référents culturels du Québec et d'ailleurs et ouverts aux cultures non occidentales. Toutefois, il constate le maintien de deux approches différentes pour chacune des deux années du cycle, soit l'approche chronologique pour la première année et l'approche thématique diachronique pour la seconde. N'y a-t-il pas là un danger que le programme du second cycle soit perçu comme deux sous-programmes? La Commission, dans un

avis précédent, se disait d'accord avec la forme thématique diachronique de la deuxième année puisque celle-ci contribue à une intégration des savoirs qui prépare de manière appropriée les jeunes aux défis du XXI^e siècle¹⁵. Cette approche permet également à l'élève de mobiliser ses connaissances pour trouver des réponses aux situations-problèmes qui lui seront proposées et d'approfondir sa réflexion afin de mieux comprendre la société québécoise et canadienne d'aujourd'hui. L'élève aura dès lors à s'engager activement sur le plan personnel en mettant à profit l'esprit critique qu'il aura développé aux cycles précédents tout en appuyant son point de vue sur des références à diverses sources. Compte tenu des avantages que présente l'approche thématique, le Comité-conseil se demande s'il est possible de rechercher une meilleure complémentarité entre celle-ci et l'approche chronologique adoptée pour la première année du deuxième cycle.

Parmi les améliorations notables apportées au programme *Histoire et éducation à la citoyenneté*, le Comité-conseil remarque une visibilité accrue du rôle réflexif de l'élève. Ce rôle ainsi que l'importance de réfléchir sur sa démarche et d'en garder des traces sont bien décrits à divers endroits dans le document, notamment sous la rubrique intitulée « Contexte pédagogique » et dans chacune des compétences. De plus, pour chaque compétence, une composante, un critère et des attentes de fin de cycle liés à la réflexion ont été ajoutés. Le Comité-conseil approuve cette modification puisqu'il considère la démarche réflexive comme primordiale pour le développement des compétences chez l'élève et la construction de ses connaissances. Comme Martineau le mentionne, il importe de laisser une place à la métacognition pour amener l'élève à mobiliser de manière appropriée ses ressources internes, notamment ses connaissances, et à transférer celles-ci pour la résolution des problèmes de sa vie¹⁶.

14. Robert MARTINEAU, « Le rapport Lacoursière sur l'enseignement de l'histoire. Dix ans plus tard », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 14, n° 3, printemps 2006, p. 14.

15. COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES, *Enseignement secondaire, deuxième cycle (phase 1). Avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur l'approbation du Programme de formation de l'école québécoise*, Québec, 2006, p. 305.

16. Robert MARTINEAU, « La pensée historique... une alternative réflexive précieuse pour l'éducation du citoyen » dans *Pour une pensée réflexive en éducation*, sous la direction de R. Pallascio et L. Lafortune, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2000, p. 305.

Concernant l'interrelation des compétences, le Comité-conseil estime que celle-ci est mieux exposée dans la présente version que dans la version examinée en 2005. Les objets d'interrogation, d'interprétation et de citoyenneté, qui correspondent aux trois compétences, apparaissent dans chaque réalité sociale, et les tableaux synthèses les montrent clairement. À ce propos, le Comité-conseil trouve pertinent l'ajout de ces tableaux, qui vont favoriser l'intégration de tous les éléments qu'ils contiennent par le personnel enseignant. Cependant, une distinction entre les nouveaux concepts et ceux qui ont été étudiés au cours des cycles précédents pourrait mettre en évidence la continuité des apprentissages et mieux renseigner les enseignantes et les enseignants sur les acquis des élèves, et ce, bien que de l'information sur les programmes des cycles précédents soit fournie à la fin du contenu de formation.

Quant aux tableaux relatifs au développement de chaque compétence, le Comité-conseil comprend qu'ils serviront à faciliter, lors de la préparation des situations d'apprentissage et d'évaluation, la progression et la différenciation des apprentissages. Toutefois, en établissant des paramètres pour chacune des deux années du programme, le tableau donne l'impression d'un découpage rigide. Le risque que ces indications soient perçues comme des cibles à atteindre est élevé, ce qui pourrait restreindre la prise en considération de la diversité des besoins des élèves, particulièrement ceux qui éprouvent des difficultés. En effet, le tableau laisse supposer que durant la seconde année du programme, les élèves ont atteint un niveau de développement donné alors qu'en réalité, la progression de certains pourrait s'être faite à un rythme différent. Par exemple, un élève rendu à la seconde année pourrait avoir encore besoin de l'enseignant pour déterminer les temps d'arrêt liés à sa démarche réflexive. Il s'agit d'une considération importante dans un programme-cycle. Le Comité-conseil croit donc qu'il serait nécessaire d'envisager une présentation différente de ces tableaux, sans clivage entre les années, pour éviter toute méprise sur leur fonction et leur objet.

Par ailleurs, le Comité-conseil apprécie que dans la nouvelle version les angles d'entrée ne soient plus considérés comme des fils conducteurs pour l'élaboration des situations d'apprentissage et d'évaluation, comme c'était le cas dans la version de 2005. Dans son dernier avis¹⁷, la Commission avait reproché l'attribution de ce rôle aux angles d'entrée puisque, en n'étant liés qu'au seul domaine général de formation *Vivre-ensemble et citoyenneté*, ceux-ci offraient peu de variété dans l'élaboration des situations d'apprentissage et d'évaluation et risquaient même de nuire à la prise en considération des centres d'intérêt des élèves ainsi qu'à la différenciation.

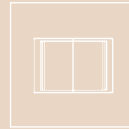
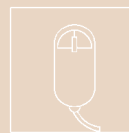
Au regard de l'évaluation des apprentissages, une référence dans le texte concerne la Politique d'évaluation des apprentissages¹⁸. Cette référence pourra sans doute contribuer à mieux éclairer le personnel enseignant sur l'évaluation, mais il serait aussi pertinent d'inclure la mention d'autres documents actuellement en élaboration, tels que le cadre de référence ou les échelles de niveau de compétences.

Quant aux références bibliographiques, leur pertinence est indéniable. Cependant, le Comité-conseil constate qu'elles sont surtout d'ordre didactique. Considérant l'aspect novateur du programme, en particulier le recentrage de la formation en histoire et l'intégration de la formation à la citoyenneté, l'ajout de références disciplinaires serait sûrement approprié pour orienter le personnel enseignant dans son développement professionnel. Pour la même raison, le Comité-conseil suggère de mentionner les appuis théoriques ayant présidé à l'élaboration du programme, notamment ceux qui traitent de la méthode historique, et de les présenter dans des notes en bas de page.

Outre l'ajout des rubriques manquantes de la première version examinée en 2005 par la Commission, le programme s'est considérablement alourdi par des répétitions et des exposés didactiques redondants. Il serait important d'en revoir la facture pour modifier la situation à cet égard.

17. COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES, *Enseignement secondaire, deuxième cycle (phase 1). Avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur l'approbation du Programme de formation de l'école québécoise*, Québec, 2006, p. 29.

18. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Politique d'évaluation des apprentissages. Formation générale des jeunes. Formation générale des adultes. Formation professionnelle*, Québec, 2003, 68 p.



Chapitre 3

Un contenu de formation

d'une ampleur considérable



Le Comité-conseil a examiné avec attention l'organisation du contenu de formation du programme *Histoire et éducation à la citoyenneté* en fonction des compétences disciplinaires à développer. C'est principalement sur cette partie qu'ont porté les modifications de la version du 15 juin 2006. Si l'accent mis sur les concepts apparaît approprié, les textes explicatifs des réalités sociales et l'ampleur du contenu de formation de la première année du cycle posent toutefois un problème de cohérence avec une approche par compétences.

Selon le Comité-conseil, le choix des concepts semble pertinent pour les compétences visées, et le fait de les regrouper en concepts particuliers, communs et historiques gravitant autour d'un concept central facilite leur interrelation. Toutefois, faute d'une justification de ce choix, le programme peut laisser place à l'interprétation. En vue d'orienter judicieusement les interventions des enseignantes et des enseignants en classe, il serait nécessaire de donner les raisons du choix des concepts.

Le Comité-conseil tient à rappeler que ce programme terminal est l'aboutissement d'une formation en histoire commencée au deuxième cycle du primaire. À travers le développement de compétences disciplinaires, les élèves auront acquis, au fil de leur formation en histoire, une certaine compréhension des concepts abordés dans le programme. À ce stade, le personnel enseignant de cette discipline doit favoriser le réinvestissement des apprentissages. Pour faciliter ce travail, le Comité-conseil réitère sa demande de distinguer dans les schémas et les tableaux les nouveaux concepts de ceux qui ont été vus antérieurement.

D'après le Comité-conseil, deux des concepts centraux relatifs à la première année du deuxième cycle du secondaire auraient besoin d'être précisés, soit « empire » et « démocratie ». D'abord, la réalité sociale relative au concept « empire » traite davantage des impacts du changement d'empire sur la colonie que du concept en soi. Selon le Comité-conseil, il serait important de clarifier ce point. Par ailleurs, le terme « démocratie » semble trop large par rapport à la réalité sociale à exploiter, soit « L'expérience

du parlementarisme dans la colonie britannique », celle-ci référant plus précisément à la structure gouvernementale qui, à cette époque, évoluait progressivement vers la démocratie. Il conviendrait donc de qualifier ce terme pour bien illustrer son aspect évolutif.

En ce qui concerne les repères culturels, bien que la liste proposée à la suite de chacune des réalités sociales soit indicative, une mention explicite dans les schémas pourrait indiquer la possibilité d'exploiter d'autres repères culturels que ceux qui sont proposés dans le programme. Cette précision rappellerait au personnel enseignant qu'il dispose d'une marge de manœuvre pour prendre en considération les besoins et les centres d'intérêt des élèves.

Par ailleurs, la présentation des textes explicatifs relatifs aux réalités sociales sous la forme d'un récit historique ne concorde pas avec un programme d'études. Comme la Commission l'avait indiqué dans son avis sur le programme du secondaire, deuxième cycle (phase 1)¹⁹, ces textes s'apparentent davantage à un guide pédagogique. De plus, comme ils sont nécessairement incomplets de par la nature même d'un récit, ils peuvent orienter l'interprétation des faits plutôt que contribuer à l'exercice du jugement critique. Aussi le Comité-conseil suggère-t-il de recentrer les textes explicatifs de chacune des réalités sociales en précisant la justification du choix de cette réalité, les liens entre les concepts et les compétences, les éléments qui sont en continuité avec les programmes des cycles précédents ainsi que les fondements ayant présidé au choix des repères culturels. Les enseignantes et les enseignants seront ainsi mieux renseignés sur les aspects innovateurs du programme, et une compréhension univoque du statut des connaissances dans le développement des compétences sera favorisée.

Le Comité-conseil est d'avis que l'ampleur du contenu de formation de la première année du cycle est problématique. Le risque de privilégier uniquement le paradigme de l'enseignement aux dépens du développement des compétences est considérable. Le Comité-conseil pense que la ressemblance avec le contenu

19. COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES, *Enseignement secondaire, deuxième cycle (phase 1). Avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur l'approbation du Programme de formation de l'école québécoise*, Québec, 2006, p. 30.

de l'actuel programme d'histoire de quatrième secondaire²⁰ et le fait que ce contenu aura été devancé dans le cheminement scolaire des élèves, soit en troisième secondaire, augmentent encore ce risque. La priorité ira-t-elle à « donner » aux élèves des concepts et des faits historiques plutôt qu'à les amener à « construire » leurs connaissances en développant des compétences qui demandent du temps ? En outre, le Comité-conseil croit que la répartition du contenu en un si grand nombre de réalités sociales, soit sept, et le manque de précisions sur le caractère facultatif des différentes propositions de repères culturels et temporels peuvent donner l'impression que cette ampleur est encore plus importante qu'elle ne l'est en réalité. Par souci de réalisme, et tout en permettant d'assurer les savoirs essentiels aux élèves, serait-il possible de créer une rubrique réservée exclusivement à un contenu complémentaire dans laquelle serait transférée une partie de l'actuel contenu de formation ?

Le Comité-conseil reconnaît l'effort qui a été fait pour concilier les contenus de formation de la première année et de la deuxième année, notamment en ce qui a trait aux concepts. Cependant, la répartition actuelle du contenu correspond davantage à un programme annuel qu'à un programme-cycle. D'après le Comité-conseil, non seulement elle compromet le travail par cycle, mais elle constitue également une contrainte imposée à la marge de manœuvre du personnel enseignant quant à la prise en considération des besoins et des centres d'intérêt des élèves. La Commission avait d'ailleurs désapprouvé cette répartition dans un précédent avis²¹. Comme les élèves développent ces compétences et s'approprient certains concepts depuis le primaire, n'y aurait-il pas lieu d'organiser le contenu d'une façon plus cohérente avec un programme par cycle ?

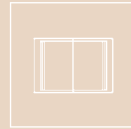
Par ailleurs, le contenu de formation de la première année, présenté comme « une vue d'ensemble de l'histoire de la société québécoise », est justifié par l'abandon scolaire ou l'orientation que prendront certains de ces élèves après la troisième secondaire. Cette mention figurant à la page 37, dans le texte introductif du schéma sur la structure du programme, interpelle le Comité-conseil. Ce dernier croit que, vu l'ampleur excessive du contenu de formation, le fait d'élaborer un programme d'études en fonction des élèves qui quitteraient le parcours ordinaire ou le système scolaire avant terme pourrait inciter les enseignantes et les enseignants à se limiter à une transmission des connaissances au détriment du développement des compétences.

Le Comité-conseil reprend son leitmotiv des avis précédents, à savoir qu'il est primordial de réduire l'ampleur du contenu de formation prescriptif pour favoriser le développement des compétences et la construction des connaissances. Une réorganisation du contenu de formation s'impose donc, ainsi qu'une indication plus claire des éléments prescriptifs.

En marge des changements préconisés pour améliorer la qualité du programme, le Comité-conseil considère que la pierre angulaire de sa mise en œuvre demeure la formation initiale et la formation continue du personnel enseignant. Une mise à niveau d'ordre disciplinaire s'avère nécessaire en raison, d'une part, de l'importance accordée à la dimension culturelle dans le programme et, d'autre part, de l'intégration d'un nouveau savoir de référence, soit l'éducation à la citoyenneté.

20. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION DES PROGRAMMES, SERVICE DU SECONDAIRE, *Programme d'études. Histoire du Québec et du Canada, 4^e secondaire. Formation générale et professionnelle*, Québec, 1982, 69 p.

21. COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES, *Enseignement secondaire, deuxième cycle (phase 1). Avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur l'approbation du Programme de formation de l'école québécoise*, Québec, 2006, p. 30.



R e c o m m a n d a t i o n



Considérant que les textes explicatifs relatifs aux réalités sociales sous la forme de récits historiques risquent d'orienter l'interprétation des faits et de nuire à l'exercice du jugement critique;

Considérant que l'ampleur du contenu de formation de la première année favorise l'acquisition de connaissances au détriment du développement des compétences et de la construction de connaissances;

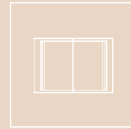
Considérant que la répartition annuelle du contenu de formation fait obstacle au travail par cycle et limite la marge de manœuvre du personnel enseignant;

avant l'approbation du programme *Histoire et éducation à la citoyenneté*, le Comité-conseil sur les programmes d'études recommande au ministre d'y apporter les corrections suivantes :

- **recentrer les textes explicatifs de chacune des réalités sociales sur des précisions pouvant faciliter une compréhension univoque chez le personnel enseignant et retirer les récits historiques;**
- **réorganiser, de façon plus réaliste, le contenu de formation;**
- **établir le contenu de formation en cohérence avec un programme-cycle.**

Le Comité-conseil demande également d'autres améliorations, notamment :

- **de rendre plus visible le rôle citoyen de l'élève.**
- **de distinguer explicitement dans les schémas et les tableaux les nouveaux concepts de ceux qui ont été vus antérieurement.**
- **de clarifier dans la présentation le statut prescriptif et le statut facultatif des différents éléments du contenu de formation.**
- **de revoir la facture du programme.**



C o n c l u s i o n

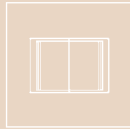
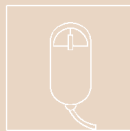


À l'issue de son examen de la version du 15 juin du programme *Histoire et éducation à la citoyenneté*, le Comité-conseil a mis en lumière les forces du programme en question et fournit des commentaires en vue de corriger ses lacunes.

Ainsi, le Comité-conseil considère que ce programme est innovateur et qu'il est de nature à motiver les élèves et à donner du sens à leurs apprentissages. À cet égard, avec l'ajout du volet «Éducation à la citoyenneté», il propose une vision contemporaine de l'histoire susceptible d'amener les élèves à mieux répondre aux défis qui les attendent.

Par ailleurs, en imposant une telle ampleur de contenu de formation à la première année du second cycle, le programme crée un problème crucial de cohérence avec un programme par compétences. Cette lacune du programme doit cependant être relativisée du fait que, en ce qui concerne l'histoire et l'éducation à la citoyenneté, la formation des élèves acquise conformément au Programme de formation devrait être rehaussée par rapport à celle qui est donnée actuellement. Le présent avis propose des pistes de réflexion en vue d'apporter des correctifs au programme.

Afin de favoriser l'implantation du programme, le Comité-conseil entend effectuer une veille sur le programme *Histoire et éducation à la citoyenneté* en vertu de son mandat en matière d'adaptation continue du Programme de formation.



Annexe 1

Lettre du sous-ministre adjoint



Ministère
de l'Éducation,
du Loisir et du Sport

Québec

Bureau du sous-ministre

Québec, le 15 juin 2006

Monsieur Pierre-Yves Béland
Président
Comité-conseil sur les programmes d'études
525, boul. René-Lévesque Est
1^{er} étage, bureau 1.85
Québec (Québec)
G1R 5Z4

Monsieur le Président,

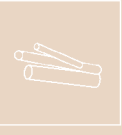
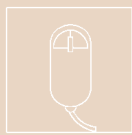
Je vous transmets, pour avis, le programme *Histoire et éducation à la citoyenneté* du 2^e cycle du secondaire. Il s'agit d'une version plus détaillée à laquelle des précisions ont été apportées dans la présentation du contenu de formation. Ces ajustements portent essentiellement sur la mise en évidence d'événements historiques marquants et sur l'accentuation des repères temporels et des principaux personnages, individuels et collectifs, qui ont fait notre histoire.

Je souhaiterais recevoir votre avis pour le 20 août 2006.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pierre Bergevin
Sous-ministre adjoint
à l'éducation préscolaire et
à l'enseignement primaire et secondaire

Édifice Marie-Guyart
1035, rue De La Chevrotière, 15^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : (418) 643-3810
Télécopieur : (418) 644-4591
www.mels.gouv.qc.ca



Annexe 2

Liste des expertes et des experts consultés



Pierre-Yves BÉLAND

Jean BISSONNETTE

Richard HARRIS

Président

Coprésident

Coprésident

Marc-André ÉTHIER

Lielle GAUTHIER

Luc GUAY

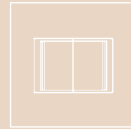
Brian MORIN

Université de Montréal

Commission scolaire
de l'Or-et-des-Bois

Université de Sherbrooke

Commission scolaire
du Chemin-du-Roy



Annexe 3

Liste des membres et du personnel

du Comité-conseil sur les programmes d'études



■ PRÉSIDENT

Pierre-Yves BÉLAND, directeur général adjoint
Commission scolaire De La Jonquière

■ MEMBRES

Anne BEAULIEU, parent d'élèves
Commission scolaire de la Capitale

François BIBEAU, adjoint à la directrice des études
Cégep Limoilou

Jean BISSONNETTE, enseignant du domaine de l'univers
social au secondaire
Commission scolaire des Navigateurs

Brigitte FECTEAU, enseignante au présecondaire
Commission scolaire de Portneuf

Julie FILION, enseignante de français au secondaire
Commission scolaire du Val-des-Cerfs

Richard HARRIS, professeur de physique
Université McGill

Mario MOISAN, conseiller pédagogique
Commission scolaire des Laurentides

Richard PALLASCIO, professeur de didactique des mathématiques
Université du Québec à Montréal

Édith ROUSSEL, enseignante au primaire
Commission scolaire René-Lévesque

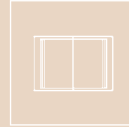
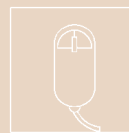
Liliane YIPTONG, enseignante au primaire
Commission scolaire English-Montréal

■ PERSONNEL

Francine BÉLANGER, coordonnatrice

Agathe FISET, spécialiste en sciences de l'éducation

Marcelle MAHEUX, agente de secrétariat



B i b l i o g r a p h i e



COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES.

Cadre de référence pour l'examen et l'adaptation continue du Programme de formation de l'école québécoise, [En ligne], 2005, [www.cpe.gouv.qc.ca] (juillet 2006).

COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES.

Enseignement secondaire deuxième cycle (phase 1). Avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur l'approbation du Programme de formation de l'école québécoise, Québec, 2006, 59 p.

COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES.

Vers un élève citoyen. Avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur les domaines généraux de formation dans le Programme de formation de l'école québécoise, éducation préscolaire, enseignement primaire et enseignement secondaire, Québec, 2005, 58 p.

MARTINEAU, Robert.

«La pensée historique... une alternative réflexive précieuse pour l'éducation du citoyen», dans R. Pallascio et L. Lafortune (dir.), *Pour une pensée réflexive en éducation*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2000, 349 p.

MARTINEAU, Robert.

«Le rapport Lacoursière sur l'enseignement de l'histoire. Dix ans plus tard», *Bulletin d'histoire politique*, vol. 14, n° 3, printemps 2006, 345 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION.

L'école, tout un programme: énoncé de politique éducative, Québec, 1997, 40 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION.

Politique d'évaluation des apprentissages. Formation générale des jeunes. Formation générale des adultes. Formation professionnelle, Québec, 2003, 68 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION.

Réaffirmer l'école. Rapport du Groupe de travail sur la réforme du curriculum, Québec, 1997, 151 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION.

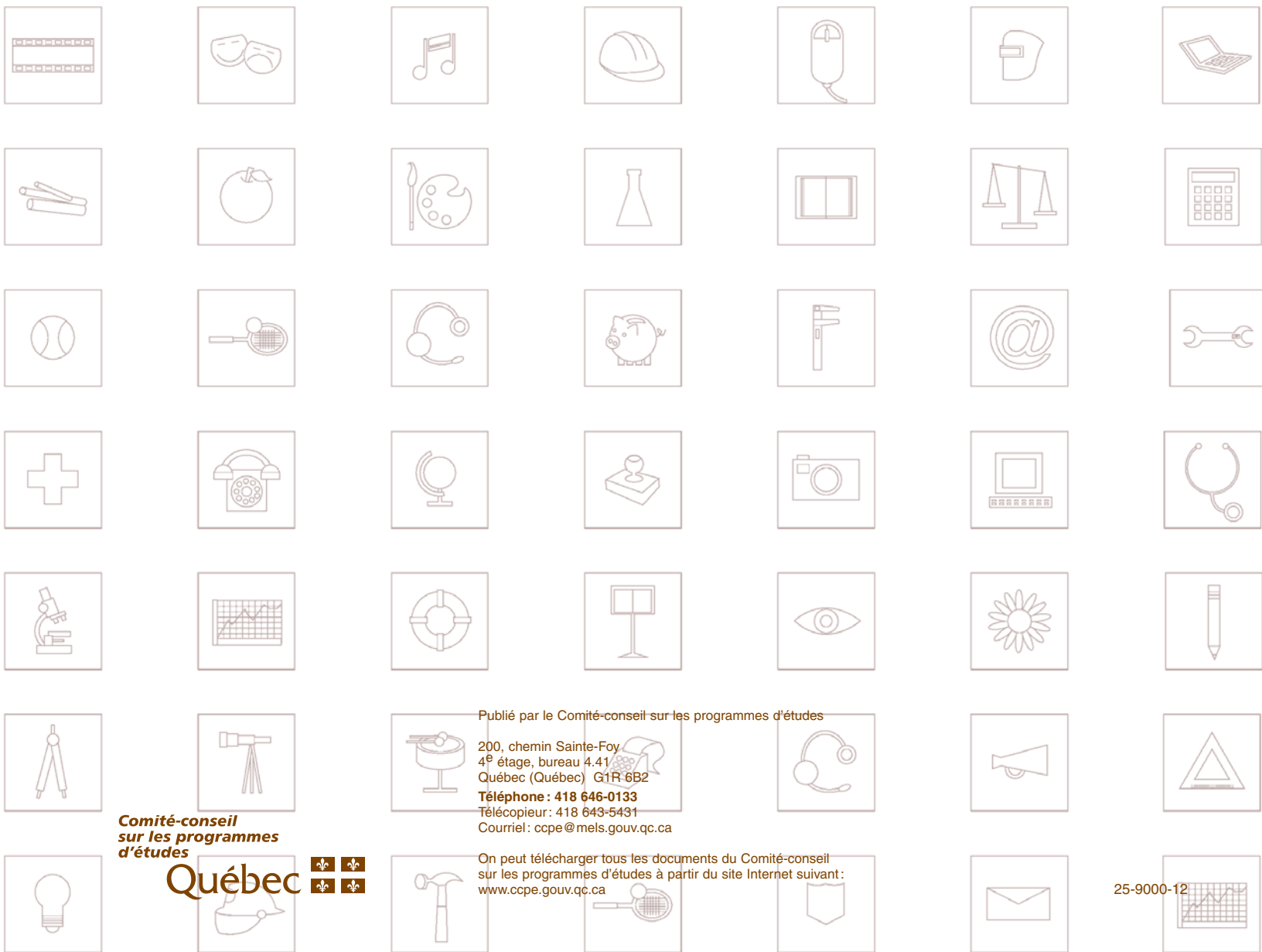
Se souvenir et devenir. Rapport du Groupe de travail sur l'enseignement de l'histoire, Québec, 1996, 80 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION DES PROGRAMMES, SERVICE DU SECONDAIRE.

Programme d'études. Histoire du Québec et du Canada, 4^e secondaire. Formation générale et professionnelle, Québec, 1982, 69 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT.

Une mission éducative à la fois ample et recentrée, [En ligne], 2001, [http://www.meq.gouv.qc.ca/etat-gen/rapfinal/s1.htm] (2006).



**Comité-conseil
sur les programmes
d'études**



Publié par le Comité-conseil sur les programmes d'études

200, chemin Sainte-Foy
4^e étage, bureau 4.41
Québec (Québec) G1R 6B2

Téléphone : 418 646-0133
Télécopieur : 418 643-5431
Courriel : ccpe@mels.gouv.qc.ca

On peut télécharger tous les documents du Comité-conseil
sur les programmes d'études à partir du site Internet suivant :
www.ccpe.gouv.qc.ca